

Retour de Chat Control 1.0 : le Parlement européen vote la procédure d'urgence

Alexandre Laurent
Le 07 juillet à 18h50

2 min Droit

Le Parlement européen a voté mardi 7 juillet la demande de décision d'urgence qui va lui permettre de se prononcer à nouveau sur la dérogation visant à autoriser, à nouveau, les grands acteurs du numérique à surveiller volontairement les communications électroniques pour y détecter les contenus relevant d'abus sexuels sur mineurs (CSAM, pour child sexual abuse material en anglais).

Du fait de cette procédure d'urgence, le sujet sera réexaminé jeudi 9 juillet, ce qui donnera donc lieu à un nouveau vote, sur le fond cette fois. La dérogation a été votée à 331 voix pour, 304 voix contre et 11 abstentions.

D'après la communication transmise par la Commission au Parlement européen ([PDF](#)), cette dérogation « vise à éviter toute autre lacune dans le cadre temporaire, en attendant la finalisation des négociations sur le cadre à long terme destiné à prévenir et à combattre les abus sexuels sur enfants en ligne ».

Le principe de cette dérogation avait été rejeté par le Parlement européen en mars dernier, mais il a été remis sur la table par le Conseil de l'Europe, qui s'est dit favorable à une reconduction pour deux ans, soit jusqu'au 3 avril 2028.



Illustration : Flock

On distingue pour mémoire deux textes dans cette affaire, qui remonte à 2021, comme le rappellent ses opposants [sur fightchatcontrol.eu](#). D'un côté, cette nouvelle dérogation, surnommée Chat Control 1.0, qui cherche à prolonger l'autorisation de surveillance volontaire dont disposaient les réseaux sociaux et qui ne courait que jusqu'au 3 avril dernier.

De l'autre, le « *Règlement établissant des règles en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants* », dit CSAR, pour Child sexual abuse regulation, et qualifié de Chat Control 2.0 par ses opposants.

Ce texte prendrait la forme d'une réglementation permanente, imposée aux plateformes (alors que la dérogation fonctionne sur la base du volontariat) et avec de possibles implications sur la sécurité des messageries chiffrées de bout en bout. Le texte, présenté en 2022, achoppe actuellement à l'étape du trilogue, mais les négociations se poursuivent.

Alexandre Laurent
Le 07 juillet à 18h50

Commentaires (15)

🔒 Abonnez-vous pour prendre part au débat

🔒 [Se connecter](#)



Cet article est en accès libre, mais il est le produit d'une rédaction qui ne travaille que pour ses lecteurs, sur un média sans pub et sans tracker. Soutenez le journalisme tech de qualité en vous abonnant.

- 🔒 Accédez en illimité aux articles d'un média expert
- 🔒 Profitez d'au moins 1 To de stockage pour vos sauvegardes
- 🔒 Intégrez la communauté et prenez part aux débats
- 🔒 Partagez des articles premium à vos contacts

Abonnez-vous

refuznik Pt
Hier à 18h59 ⋮

Mais font chier, putain ! ❤️ 25

Aqua Pt
Hier à 19h20 ⤴️ ⋮

Mais font chier, putain !

Je préfère ta réaction à la mienne en fait :p

Aqua Pt
Modifié hier à 19h46 ⋮

C'est certain que les situations où le peuple ou ses représentants s'expérimentent clairement et où le résultat est détourné / refusé / contourné... c'est pas du tout quelque-chose qu'il faut craindre et qui pousse à voter pour des ignares.

edit : /s (obviously)

Bylon
Hier à 19h32 ⤴️ ⋮

<https://www.cnrtl.fr/definition/ignare> 👍 1

Aqua Pt
Hier à 19h47 ⤴️ ⋮

fixed. merci!

Bylon
Hier à 23h56 ⤴️ ⋮

Ah ces "parisiens" qui bouffent les 'e' et du coup font des fautes... Nous, dans le sud, comme dit la blague, on rajoute même des 'e' où il n'y en a pas, comme un p/e/neu, donc on sait bien qu'il y a des ignare(ux) ! :-)

🤔 1

mokauno Pt
Hier à 21h49 ⋮

Qui n'est pas contre la maltraitance des enfants ?
Je propose de mettre une caméra dans chaque pièce de chaque domicile.

Gamble
Hier à 22h21 ⤴️ ⋮

de chaque domicile des personnalités politiques, vu que ce sont elles qui ont le plus de choses à cacher à la populasse

bingo.crepuscule Pt
Hier à 22h24 ⤴️ ⋮

Et les salles de classe, évidemment.

ragoutoutou Pt
Hier à 22h40 ⋮

Bah, entre ça et le vote de la loi facilitant les exécutions sommaires et les escadrons de la mort en France, c'est de nouveau une bonne journée pour le camp extrême droite et conservateurs. 👍 3 🤔 3

Bylon
Modifié hier à 23h52 ⤴️ ⋮

Je vois de quoi tu parles : [Contre la présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre.](#)

Je vous encourage effectivement à signer, à 500 000 ils sont obligés de considérer, on est un peu en dessous 350K (7 juillet 23:50)! 👍 2

ragoutoutou Pt
Aujourd'hui à 00h53 ⤴️ ⋮

La pétition, c'est juste bon à imprimer sur du PQ dans la france de 2026. Le texte a été voté, sans amendements, à l'assemblée.

https://www.liberation.fr/societe/police-justice/assemblee-le-gouvernement-force-lavancee-dun-texte-sur-lusage-des-armes-a-feu-par-la-police-20260707_TRECXLPN2NGTPEFC7ITLMPC5VQ/

/e/OS/rox Pt
Aujourd'hui à 05h41 ⤴️ ⋮

Ce devrait être retoquer par le conseil constitutionnel, si nous sommes encore dans un semblant de démocratie humaniste. Mais clairement, c'est très inquiétant...

gg40
À l'instant ⤴️ ⋮

J'ai signé quand même

Xandros Pt
Modifié hier à 23h53 ⋮

Le novlang "vise à éviter toute autre lacune dans le cadre temporaire, en attendant la finalisation des négociations sur le cadre à long terme destiné à prévenir..."

Le dernier paragraphe de l'article me laisse pantois.

